



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONCEAU PERFORMANCE (FR0007009717)

Société de gestion : FINANCIERE DE LA CITE

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification obligations et autres titres de créances libellés en euro, Monceau Performance a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 3 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence (indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 5/7 ans, ex Euro MTS) par une gestion visant à privilégier la qualité intrinsèque des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une approche fondamentale (analyse des titres et des émetteurs, comparaison des rendements et des valorisations en fonction du cycle économique et monétaire).

En matière d'obligations, le gérant sélectionne des obligations libellées en euros selon une méthode qui privilégie notamment :

- Les caractéristiques techniques de l'obligation (taux actuariel, sensibilité, prime de crédit),
- La qualité intrinsèque de l'émetteur de l'obligation ; les émetteurs pourront appartenir au secteur public, para-public ou privé

Le FCP est composé à hauteur de 100% maximum de son actif en obligations et titres de créance à taux fixe ou taux variable, émis ou garantis par des Etats, des entreprises publiques ou privées et libellés en euro. Les investissements en titres de créances portent sur l'ensemble des pays de l'OCDE. Le FCP est autorisé à investir sur des titres hauts rendements à hauteur de 25%. La sensibilité du FCP aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et +7.

A titre de diversification, le gérant peut également investir des obligations convertibles ou échangeables en actions libellées en euro ainsi qu'en actions de la zone euro de petites, moyennes ou grandes capitalisations. L'exposition globale au risque action (actions, obligations convertibles et instruments dérivés) ne dépassera pas 10% de l'actif.

Au sein de cet univers d'investissement, le gérant procède à sa propre analyse du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre sans recourir exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation.

Le fonds pourra être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM dans le but d'investir la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds.

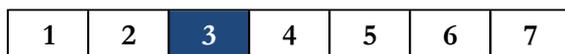
Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés (futures, options, swap cap floor, acquisitions ou cessions temporaires de titres) traités sur des marchés organisés ou de gré à gré ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques de taux et d'actions.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « règlement disclosure »), tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés ; la durée de placement recommandée est de 3 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jeudi ouvré à 11 heures chez BNP Paribas SA et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire), le règlement étant effectué en J+1.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] :

La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 3 lié à un investissement en titres de créances de toute nature émis par des émetteurs publics ou privés et de toute échéances et à la possibilité d'investissement pour 25% du fonds en titres obligataires à haut rendement.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : la dégradation de la qualité des émetteurs de titres de créances détenus en portefeuille peut entraîner une baisse de la valeur des obligations détenues en portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative ;
- Un risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement qui peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. Ce FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adresse plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

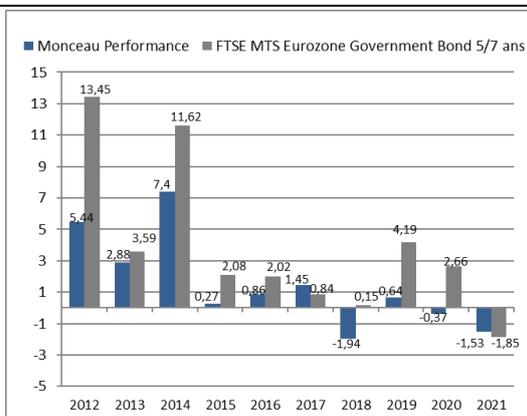
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,30%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence FTSE MTS Eurozone Government Bond 5/7 ans
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0,35%	

*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31 mars 2022, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 14 à 16 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelacite.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 15/04/1997

Devise de calcul des performances passées : Euro

Informations Pratiques

Dépositaire : BNP Paribas SA.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 30 avenue de l'Opéra, 75002 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée chaque jeudi, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA). Dans ce cas la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant. Elle est disponible auprès de la société de gestion (30, avenue de l'Opéra, 75002 Paris ; 01 5393 3830).

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société www.financieredelacite.fr et un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

La Financière de la Cité est une société de gestion agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.